



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE MONTPELLIER**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Montpellier, tenue à la mairie le 6 août 2018 à 19 h 30 et à laquelle sont présents les membres du conseil :

Monsieur Bernard Riopel Monsieur Jean-Guy Périard
Monsieur Pier-Carl Bédard Madame Ghislaine Jean

Absence motivée : Madame Diane Thibault

Formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Stéphane Séguin.

Est également présente la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Manon Lanthier.

ORDRE DU JOUR

1. **CONSEIL MUNICIPAL**
 - 1.1 Ouverture de l'assemblée
 - 1.2 Adoption de l'ordre du jour
 - 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2018
 - 1.4 Avis de démission de Monsieur Richard Strasbourg à titre de conseiller municipal au siège no 3
 - 1.5 Redistribution des comités de travail
 - 1.6 Appui pour un investissement public équitable en santé, en éducation et en justice sociale entre l'Outaouais et les autres régions comparables au Québec
 - 1.7 Questions du public



2. ADMINISTRATION ET FINANCES

- 2.1 Adoption des comptes à payer
- 2.2 Dépôt du projet - Règlement n° 07-2018 modifiant le règlement 08-2017 déterminant la tarification 2018 pour le financement de certains biens, services et activités de la municipalité de Montpellier
- 2.3 Adoption du rapport financier 2017 déposé par le Comité Action Citoyenne
- 2.4 Dépôt de l'état des activités de fonctionnement à des fins fiscales au 30 juin 2018
- 2.6 Embauche d'un journalier saisonnier
- 2.7 Entente relative à la gestion d'un contrat d'intégration au travail (CIT)
- 2.8 Questions du public

3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 3.1 Rapport du directeur de la sécurité publique
- 3.2 Dépôt du projet - Règlement 06-2018 règlement sur les feux extérieurs
- 3.3 Abrogation de la résolution 2018-07-150 - Achat et installation d'une génératrice – Bureau administratif
- 3.4 Achat et installation d'une génératrice – Bureau administratif
- 3.5 Adoption du rapport de l'année 8 du plan de mise en œuvre local - schéma de couverture de risques incendie
- 3.6 Questions du public

4. TRAVAUX PUBLICS ET AQUEDUC

- 4.1 Rapport du directeur des travaux publics
- 4.2 Adjudication du soumissionnaire – Appel d'offres pour la réparation de l'entrepôt municipal
- 4.3 Adjudication du soumissionnaire – Appel d'offres pour Rechargement granulaire du Chemin du Crique-à-la-Roche
- 4.4 Questions du public

5. HYGIÈNE DU MILIEU

6. URBANISME ET ENVIRONNEMENT
 - 6.1 Rapport de l'inspecteur en urbanisme et environnement
 - 6.2 Comité Consultatif en urbanisme et en environnement (CCUE) procès-verbal de la réunion du comité
 - 6.3 Demande de permis soumis au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – réfection extérieure d'un immeuble commercial-matricule 0879-68-3633
 - 6.4 Questions du public
7. LOISIRS, CULTURE, ET VIE COMMUNAUTAIRE
 - 7.1 Demande de gratuité de la grande salle du centre communautaire 2018-2019 – Cours de danse
 - 7.2 Demande de gratuité du centre communautaire 2018-2019 – Les Rayons de Soleil (FADOQ) Montpellier
 - 7.3 Demande de gratuité du centre communautaire – automne 2018 – Cours de yoga
 - 7.4 Autorisation de paiement – Deuxième versement de la subvention annuelle à l'Association des Loisirs de Montpellier
 - 7.5 Autorisation de paiement – Rallye Défi – Édition 2018
 - 7.6 Questions du public
8. AFFAIRES NOUVELLES
 - 8.1 Coopérative Jeunesse de Service
 - 8.2 Invitation au Souper du Maire
 - 8.2 Questions du public
9. DIVERS
10. CORRESPONDANCE
 - 10.1 Invitation du Comité régional troisième âge Papineau
 - 10.2 Correspondance du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
 - 10.3 Correspondance du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports
 - 10.4 Participation au Rallye Défi – Association des Loisirs de Montpellier
 - 10.5 Questions du public
11. QUESTIONS DU PUBLIC
12. LEVÉE DE LA SÉANCE



1. CONSEIL MUNICIPAL

1.1 Ouverture de l'assemblée

Après un moment de réflexion, Monsieur Stéphane Séguin, maire, déclare la séance ouverte.

1.2 Adoption de l'ordre du jour

2018-08-167

Il est proposé par Monsieur Jean-Guy Périard

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté et en retirant les points suivants :

- 2.2 Dépôt du projet - Règlement n° 07-2018 modifiant le règlement 08-2017 déterminant la tarification 2018 pour le financement de certains biens, services et activités de la municipalité de Montpellier;
- 4.3 Adjudication du soumissionnaire – Appel d'offres pour Rechargement granulaire du Chemin du Crique-à-la-Roche;
- 6.2 Comité Consultatif en urbanisme et en environnement (CCUE) procès-verbal de la réunion du comité.

ET QUE le point « Divers » demeure ouvert.

Adoptée à l'unanimité.

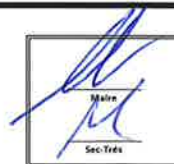
1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2018

2018-08-168

Il est proposé par Monsieur Jean-Guy Périard

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2018.

Adoptée à l'unanimité.



1.4 Avis de démission de Monsieur Richard Strasbourg à titre de conseiller municipal au siège no 3

Le directrice générale et secrétaire-trésorière informe les membres du conseil que Monsieur Richard Strasbourg, occupant le siège n° 3 au conseil municipal de Montpellier, a remis officiellement sa démission, par écrit, à titre de membre de ce conseil. La date effective de cette démission est le 4 juillet 2018.

En vertu de l'alinéa 2 de l'article 335 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, il y aura tenue obligatoire d'une élection partielle à ce poste puisque la vacance est constatée plus de 12 mois avant le jour fixé pour le scrutin de la prochaine élection générale. Le scrutin sera donc fixé parmi les dimanches compris dans les quatre mois de la présente séance et un avis sera donné en ce sens dans les délais prescrits par la Loi.

1.5 Redistribution des comités de travail

2018-08-169

CONSIDÉRANT la démission du conseiller Monsieur Richard Strasbourg au siège no 3;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil désire redistribuer des dossiers qui lui étaient attribués;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-Guy Périard

ET RÉSOLU QUE ce conseil attribue la responsabilité à Monsieur le conseiller Monsieur Pier-Carl Bédard des dossiers suivants :

- Famille et aînés;
- Culture et patrimoine;
- Développement communautaire.

ET QUE Monsieur Pier-Carl Bédard soit autorisé à siéger sur le comité consultatif culture et patrimoine (CCCP).

Adoptée à l'unanimité.



1.6 Appui pour un investissement public équitable en santé, en éducation et en justice sociale entre l'Outaouais et les autres régions comparables au Québec

2018-08-170

CONSIDÉRANT que les secteurs de la santé, de l'éducation et de la justice sociale sont tous sous-financés au Québec;

CONSIDÉRANT que l'Outaouais souffre doublement de ce sous-financement chronique par rapport aux autres régions comparables du Québec puisqu'elle n'obtient pas sa part en ce qui concerne la répartition des fonds publics per capita, le manque de professionnels et de travailleurs de la santé, et le manque d'infrastructure et d'équipement, ce qui provoque entre autres des dépenses énormes pour les soins prodigués en Ontario;

CONSIDÉRANT que l'Outaouais souffre d'un manque de programmes collégiaux et de baccalauréat, ce qui force une partie importante de notre jeunesse à aller étudier à l'extérieur de notre région et à s'exiler définitivement;

CONSIDÉRANT que le financement de nos organisations communautaires est gelé depuis des années, et que par conséquent les besoins en services sociaux de notre population défavorisée sont négligés par faute de moyens;

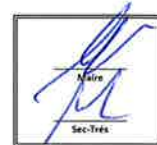
EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Ghislaine Jean

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Montpellier appuie la campagne d'Équité Outaouais et demande au gouvernement du Québec :

- Une augmentation significative du financement public des soins de santé en Outaouais pour rattraper le financement des régions comparables au Québec;
- Une augmentation significative des programmes collégiaux et de baccalauréat pour combler le manque de programmes qui obligent nos jeunes à s'exiler;
- Une augmentation significative du financement de nos groupes communautaires pour leur permettre de réaliser adéquatement leur mission d'entraide et de justice sociale.

Adoptée à l'unanimité.



1.7 Questions du public

2. ADMINISTRATION ET FINANCES

2.1 Adoption des comptes à payer

2018-08-171

Il est proposé par Madame Ghislaine Jean

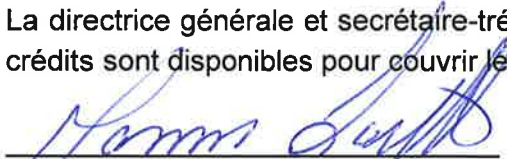
ET RÉSOLU QUE ce conseil municipal approuve la liste des comptes ci-après et qui apparaissent en annexe sous le numéro 2018-08.01 et que le maire, Monsieur Stéphane Séguin et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Manon Lanthier soient autorisés à les payer à même les fonds de la Municipalité :

- Liste des comptes à payer pour la période du 24 juin au 28 juillet 2018 totalisant 95 668,42 \$;
- Transactions bancaires pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2018, totalisant 44 462,97 \$.

ET QUE les dépenses autorisées en vertu du règlement de délégation de pouvoir et qui sont incluses dans cette liste soient par la même occasion approuvées.

CERTIFICAT DE CRÉDIT

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Manon Lanthier, certifie que les crédits sont disponibles pour couvrir les dépenses projetées par le conseil municipal.


Manon Lanthier, directrice générale et
secrétaire-trésorière

Adoptée à l'unanimité.

2.2 Dépôt du projet - Règlement n° 07-2018 modifiant le règlement 08-2017 déterminant la tarification 2018 pour le financement de certains biens, services et activités de la municipalité de Montpellier

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

2.3 Adoption du rapport financier 2017 déposé par le Comité Action Citoyenne

2018-08-172

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Montpellier a remis au Comité Action Citoyenne un montant de quatre mille dollars (4 000 \$) pour défrayer les coûts de leurs activités pour l'année 2017;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé au Comité Action Citoyenne de produire une reddition de compte pour les dépenses reliées à leurs activités de 2017;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Action Citoyenne a déposé son rapport financier pour 2017;

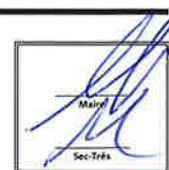
CONSIDÉRANT QUE ce conseil a pris connaissance du rapport financier;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Pier-Carl Bédard

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte le rapport financier de Comité Action Citoyenne tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité.



2.4 Dépôt de l'état des activités de fonctionnement à des fins fiscales au 30 juin 2018

2018-08-173

CONSIDÉRANT les dispositions du Code municipal, Madame Manon Lanthier, directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport financier en date du 30 juin 2018;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Ghislaine Jean

ET RÉSOLU QUE ce conseil approuve tel que déposé l'état des activités de fonctionnement à des fins fiscales au 30 juin 2018.

Adopté à l'unanimité.

2.5 Embauche d'un journalier saisonnier

2018-08-174

CONSIDÉRANT l'offre d'emploi pour un journalier saisonnier que la Municipalité a fait paraître;

CONSIDÉRANT QUE le profil de la candidature de Monsieur Éric Martel correspond aux compétences recherchées pour ce poste;

CONSIDÉRANT la recommandation de Monsieur Gilbert Brosseau, directeur des travaux publics et de Madame Priscilla Maurice, directrice générale adjointe auprès du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE cet embauche se fait dans le cadre d'une subvention salariale et pour une durée de 30 semaines;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-Guy Périard

ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;



QUE ce conseil accepte la candidature de monsieur Éric Martel au poste de journalier saisonnier à raison de trente-cinq (35) heures par semaine aux conditions établies entre les parties;

ET QUE la date d'embauche soit le 7 août 2018.

Adoptée à l'unanimité.

2.6 Entente relative à la gestion d'un contrat d'intégration au travail (CIT)

2018-08-175

CONSIDÉRANT l'entente relative à la gestion d'un contrat d'intégration au travail (CIT);

CONSIDÉRANT QUE le montant subventionné par le Centre local d'emploi de Papineauville est de 85,71 %;

CONSIDÉRANT que la part de la Municipalité sera de 14,29 %;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Ghislaine Jean

ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise Madame Priscilla Maurice, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe à signer ladite entente avec le Centre local d'emploi de Papineauville pour la période du 7 août 2018 au 4 mars 2019.

Adoptée à l'unanimité.

2.7 Questions du public



3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

3.1 Rapport du directeur de la sécurité publique

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport du directeur de la sécurité publique pour les mois de juillet 2018.

3.2 Dépôt du projet - Règlement 06-2018 règlement sur les feux extérieurs

Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code Municipal du Québec, Monsieur le conseiller Jean-Guy Périard présente et procède au dépôt, en cette séance du 6 août 2018, du projet de règlement tel que libellé et décrit au présent procès-verbal.

3.3 Abrogation de la résolution 2018-07-150 - Achat et installation d'une génératrice – Bureau administratif

2018-08-176

Il est proposé par Monsieur Jean-Guy Périard

ET RÉSOLU QUE la résolution 2018-07-150 – Achat et installation d'une génératrice – Bureau administratif soit abrogée.

Adoptée à l'unanimité.

3.4 Achat et installation d'une génératrice – Bureau administratif

2018-08-177

Il est proposé par Monsieur Jean-Guy Périard

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte la soumission n° bureau-16km de Clément Riopel Gaz Propane pour l'achat et l'installation d'une génératrice 16 KW 16CCT, au montant de sept mille trois cent trente-neuf dollars (7 359 \$) plus les taxes applicables, pour les besoins d'urgence en cas de sinistre ou de panne électrique;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce conseil accepte la soumission des Électriciens Savard & fils n° 088159 au montant de mille deux cent vingt-huit dollars (1 228 \$) plus les taxes applicables pour le raccordement;

ET QU'IL en autorise le paiement.



Adoptée à l'unanimité.

3.5 Adoption du rapport de l'année 8 du plan de mise en œuvre local - schéma de couverture de risques incendie

2018-08-178

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie :

« Toute autorité locale ou régionale et toute régie inter municipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doivent adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activité pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie »

CONSIDÉRANT QUE Madame Manon Lanthier, directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé le rapport annuel pour l'année 8 pour adoption par le conseil;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil a pris connaissance dudit rapport;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-Guy Périard

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte le rapport annuel du plan local de mise en œuvre local du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la municipalité de Montpellier pour l'année 8 tel que déposé;

ET QU'une copie de la présente résolution accompagnée du rapport annuel soit acheminée à Monsieur Éric Lacasse, coordonnateur en sécurité publique de la MRC de Papineau qui le transmettra au Ministère de la Sécurité publique.

Adoptée à l'unanimité.

3.6 Questions du public



4. TRAVAUX PUBLICS ET AQUEDUC

4.1 Rapport du directeur des travaux publics

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport du directeur des travaux publics pour le mois de juillet 2018.

4.2 Adjudication du soumissionnaire – Appel d’offres pour la réparation de l’entrepôt municipal

2018-08-179

CONSIDÉRANT QUE des demandes de soumission par voie d’invitation écrite ont été formulées auprès de trois (3) fournisseurs;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu des soumissions de deux (2) fournisseurs :

➤ LTL Construction	45 300,15 \$
➤ Michel Ouellet Construction	26 271,79 \$

CONSIDÉRANT QUE la plus basse soumission conforme est celle de Michel Ouellet Construction;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-Guy Périard

ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;

QUE ce conseil accepte la soumission de Michel Ouellet Construction au montant de vingt-six mille deux cent soixante et onze dollars et soixante-dix-neuf cents (26 271,79 \$) incluant les taxes.

Adoptée à l’unanimité.



4.3 Adjudication du soumissionnaire – Appel d’offres pour Rechargement granulaire du Chemin du Crique-à-la-Roche

Ce point a été retiré de l’ordre du jour.

4.4 Questions du public

5. HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun point à l’ordre du jour.

6. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

6.1 Rapport de l’inspecteur en urbanisme et environnement

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de l’inspecteur en urbanisme et environnement pour le mois de juillet 2018.

6.2 Comité Consultatif en urbanisme et en environnement (CCUE) procès-verbal de la réunion du comité

Ce point a été retiré de l’ordre du jour.

6.3 Demande de permis soumis au plan d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA) – réfection extérieure d’un immeuble commercial- matricule 0879-68-3633

2018-08-180

CONSIDÉRANT la demande de permis 2018-03 soumit au plan d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA) pour des travaux de réfection extérieure d’un immeuble commercial;

CONSIDÉRANT QUE les couleurs choisies rehausseront la qualité de l’immeuble;

CONSIDÉRANT QUE l’ajout de la fenêtre répond à un élément de sécurité;

CONSIDÉRANT QUE la réfection est conforme au règlement sur le PIIA;

CONSIDÉRANT QU’il n’y a aucun préjudice pour les propriétés voisines;

CONSIDÉRANT QUE les travaux s'inscrivent dans une amélioration générale de la propriété;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif en urbanisme et environnement (CCUE) envers le projet proposé;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-Guy Périard

ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;

QUE ce conseil accepte la demande de PIIA au matricule 0879-68-3633.

Adoptée à l'unanimité.

6.4 Questions du public

7. LOISIRS, CULTURE, ET VIE COMMUNAUTAIRE

7.1 Demande de gratuité de la grande salle du centre communautaire 2018-2019 – Cours de danse

2018-08-181

CONSIDÉRANT QU'une demande a été faite à la Municipalité en date du 18 juillet par Madame Pauline Poupart demandant la gratuité de la grande salle du centre communautaire pour les mercredis de 15 h à 16 h 30, les jeudis de 12 h 30 à 14 h 30 et le 2^e vendredi de chaque mois pour une pratique de danse;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Pier-Carl Bédard

ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;

QUE ce conseil accorde la gratuité de la grande salle du centre communautaire à Madame Pauline Poupart;



ET QUE la Municipalité percevra les frais de la Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (SOCAN) et retransmettront les montants perçus à la SOCAN.

Adoptée à l'unanimité.

7.2 Demande de gratuité du centre communautaire 2018-2019 – Les Rayons de Soleil (FADOQ) Montpellier

2018-08-182

CONSIDÉRANT QU'une demande a été faite à la Municipalité en date du 26 juin par Madame Laurraine Turcotte, présidente demandant la gratuité du centre communautaire selon le calendrier des activités 2018-2019 joint en annexe;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Pier-Carl Bédard

ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;

QUE ce conseil accorde la gratuité du centre communautaire à Madame Laurraine Turcotte, présidente;

ET QUE la Municipalité percevra les frais de la Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (SOCAN) et retransmettront les montants perçus à la SOCAN.

Adoptée à l'unanimité.

7.3 Demande de gratuité du centre communautaire – automne 2018 – Cours de yoga

2018-08-183

CONSIDÉRANT QU'une demande a été faite à la Municipalité en date du 23 juillet par Madame Suzanne Allaire demandant la gratuité de la grande salle du centre communautaire pour les mardis de 13 h à 15 h pour la période de septembre à novembre afin d'y tenir une activité de yoga;

EN CONSÉQUENCE :



Il est proposé par Monsieur Pier-Carl Bédard

ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;

QUE ce conseil accorde la gratuité de la grande salle du centre communautaire à Madame Suzanne Allaire;

ET QUE la Municipalité percevra les frais de la Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (SOCAN) et retransmettront les montants perçus à la SOCAN.

Adoptée à l'unanimité.

Pour le point 7.4 de l'ordre du jour, Madame Ghislaine Jean, conseillère, déclare son intérêt donc elle se retire et s'abstient de voter.

7.4 Autorisation de paiement – Deuxième versement de la subvention annuelle à l'Association des Loisirs de Montpellier

2018-08-184

CONSIDÉRANT QU'une subvention annuelle de douze mille dollars (12 000 \$) a été accordée à l'Association des Loisirs de Montpellier lors du budget 2018;

CONSIDÉRANT la demande reçue de l'Association des loisirs le 25 juillet 2018, demandant un deuxième versement de six mille dollars (6 000 \$) pour ses activités et sa gestion;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Pier-Carl Bédard

ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;

QUE ce conseil autorise le paiement de six mille dollars (6 000 \$) à l'Association des Loisirs de Montpellier.

Adoptée à l'unanimité.



7.5 Autorisation de paiement – Rallye Défi – Édition 2018

2018-08-185

CONSIDÉRANT la demande reçu par courriel de la part de Monsieur B.Gilles Lacroix , demandant une commandite monétaire de cinq mille (5 000 \$) et la permission d'utiliser la salle du conseil, le centre communautaire et le garage municipal les 5, 6, 7 et 8 septembre 2018;

CONSIDÉRANT QU'un budget avait été prévu pour l'activité Rallye Défi – Édition 2018;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Pier-Carl Bédard

ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;

QUE ce conseil désire acheter une publicité au montant de cinq mille (5 000 \$);

QUE trois mille (3 000 \$) seront donnés monétairement sur présentation de la facture et sur présentation du tracé du circuit sur le territoire de la municipalité de Montpellier;

ET QUE pour la somme restante la Municipalité contribue pour deux mille (2 000 \$) avec les services de son personnel des travaux publics et les gratuités des salles;

Le conseiller Monsieur Pier-Carl Bédard demande au prédisent de la séance que soit noté au procès-verbal qu'il vote pour, mais aurait préféré donner quatre mille dollars (4 000 \$) au lieu de trois mille dollars (3 000 \$).

Adoptée à l'unanimité.

7.6 Questions du public

8. AFFAIRES NOUVELLES

8.1 Coopérative Jeunesse de Service

Monsieur Pier-Carl Bédard, conseiller, informe les citoyens que la Coopérative Jeunesse de Service est une coopérative de services qui sont offerts par des jeunes de notre région. Ils cherchent une expérience de travail et veulent apprendre sur le modèle coopératif. Ils reçoivent des formations telles que le service à la clientèle, santé et sécurité, gardien averti, etc. N'hésitez pas à les appeler pour vos petits travaux. Ils négocieront le prix avec vous puisque ça fait partie de leur apprentissage.

8.2 Invitation au Souper du Maire

Monsieur Stéphane Séguin, maire, invite les gens à participer en grand nombre au souper bénéfique du Maire au profit de la résidence le Monarque qui aura lieu le samedi 25 août 2018 au centre communautaire.

8.3 Questions du public

9. DIVERS

10. CORRESPONDANCE

10.1 Invitation du Comité régional troisième âge Papineau

Nous accusons réception de l'invitation du Comité régional troisième âge Papineau au maire, monsieur Stéphane Séguin, afin de participer à un 5 à 7 pour souligner le 40^{ème} anniversaire de fondation ainsi qu'à l'inauguration de leur nouvelle salle des aînés. Le maire y participera.

10.2 Correspondance du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Nous accusons réception de la correspondance du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parc qui fait suite à la résolution 2018-05-094 - *Demande d'aide financière pour l'entretien de la route numéro 3 menant vers la réserve faunique du parc Papineau-Labelle*. Le ministère ne donnera pas suite à cette demande.

10.3 Correspondance du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports

Nous accusons réception de la correspondance du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports qui fait suite à la résolution 2018-04-086 – *Demande de pavage des accotements sur la route 315 de la Montée Lafontaine au chemin Sabourin à Montpellier*. Le ministère nous informe que le projet de réfection de cette portion de la route 315 comprend le pavage des accotements à des fins cyclables.

10.4 Participation au Rallye Défi – Association des Loisirs de Montpellier

Nous accusons réception de la correspondance reçue le 1er août 2018 de l'Association des Loisirs de Montpellier qui mentionne qu'ils ne participeront pas à l'activité Rallye Défi— Édition 2018.

10.5 Questions du public

11. QUESTIONS DU PUBLIC


12. LEVÉE DE LA SÉANCE

2018-08-186

Il est proposé par Madame Ghislaine Jean

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée à 20 h 46.

Adoptée à l'unanimité.


Stéphane Séguin, maire


Manon Lanthier, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Prendre note que le genre masculin inclut le genre féminin, pour fin de simplification.